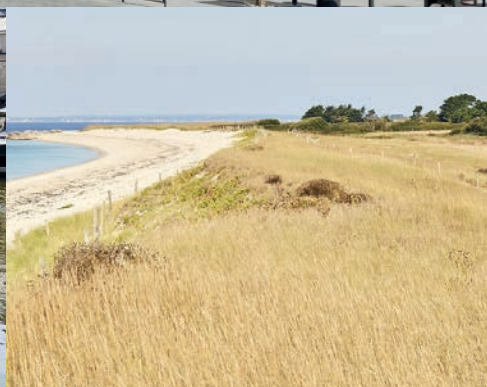


CONCARNEAU  
ELLIANT  
MELGVEN  
NÉVEZ  
PONT-AVEN  
ROSPORDEN  
SAINT-YVI  
TOURC'H  
TRÉGUNC



# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

APPROUVÉ LE 12 FÉVRIER 2026



Pièce

1



# TABLE DES MATIÈRES

## PRÉAMBULE - Un « Projet d'Aménagement Stratégique », qu'est-ce donc ? ..... 3

### Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, impulser des dynamiques de solidarité et s'appuyer sur les mobilités alternatives.....9

- 1.1. Organiser l'accueil et le développement dans un objectif de dynamisme économique, touristique et de « neutralité » climatique du territoire.....10
- 1.2. Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée.....13
- 1.3. Développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle articulées avec les espaces de vie du territoire.....14
- 1.4. Proposer une offre en équipements et services tenant compte des transitions démographiques et de l'évolution des modes de vie.....15

### Relever le défi des transitions énergétiques et écologiques en s'appuyant sur les richesses patrimoniales et sur une gestion raisonnée des ressources..... 16

- 2.1. Accélérer la transition environnementale, énergétique et climatique.....20
- 2.2. Protéger et sécuriser la ressource en eau .....17
- 2.3. Préserver et renforcer le capital paysager et environnemental du territoire.....18
- 2.4. Inscrire le développement du territoire dans une trajectoire de « zéro artificialisation nette » en 2050.....21
- 2.5. Intégrer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et anticiper l'évolution des aléas et limiter l'exposition aux nuisances..... 22

### Conforter l'attractivité territoriale en s'appuyant sur une économie diversifiée, un tourisme durable..... 24

- 3.1. Développer 4 écosystèmes économiques historiques du territoire que sont l'aliment, la maritimité, la créativité et le local.....25
- 3.2. Préserver les activités agricoles et accompagner leurs évolutions.....28
- 3.3. Développer une politique commerciale en faveur des centralités.....29
- 3.4. Maîtriser l'attractivité touristique et développer un tourisme diversifié.....30

# PRÉAMBULE UN « PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE », QU'EST-CE DONC ?

## UNE RÉPONSE AUX OBJECTIFS À LONG TERME, DÉFINIS PAR LA COLLECTIVITÉ



## HORIZON 20 ANS

## LE PAS : LA PIÈCE MAÎTRESSE DU SCOT

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), pièce maîtresse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), définit les orientations d'aménagement retenues par les 9 communes de Concarneau Cornouaille Agglomération. Son objectif est de répondre aux enjeux du développement durable, et donc de répondre aux besoins présents du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les choix d'aménagement pris dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ne doivent pas entraver l'essor du territoire ou accentuer les déséquilibres urbains existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux attentes de la population.

Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle des 9 communes de Concarneau Cornouaille Agglomération doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable. Le contenu du PAS est défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme.

La réalisation du PAS intervient après un travail approfondi de diagnostic du territoire, lequel a permis de mettre en exergue les enjeux de développement et de préservation du territoire. La traduction de ces enjeux en orientations et objectifs correspond à l'élaboration du PAS.

Les orientations et objectifs fixés dans le PAS sont par la suite traduits réglementairement au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

## **LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE À RESPECTER : UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS POLITIQUES, ENCADRÉ PAR LE CODE DE L'URBANISME**

Article L141-3 du Code de l'Urbanisme modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 -art. 194 (V)

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement.

Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

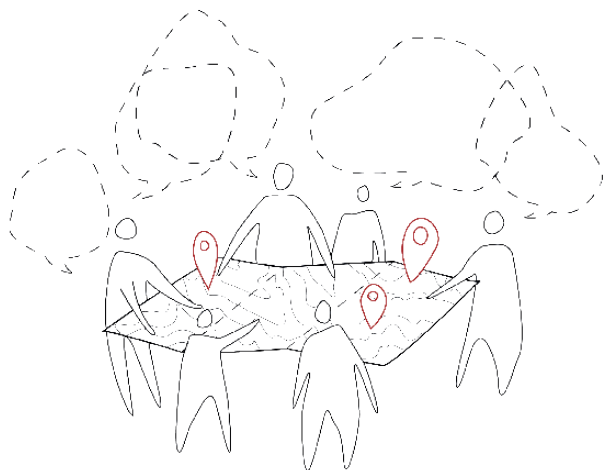
## **UNE TRADUCTION OPPOSABLE SUR LE LONG TERME : LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)**

Le Schéma de Cohérence Territoriale se projette en 2040. Il est le document de référence pour réaliser des documents d'urbanisme à plus court terme comme les Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT contient des orientations générales qui sont précisées dans un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), en quelque sorte un mode d'emploi pour concevoir un PLU/PLUi/Carte Communale sur le territoire. Ce DOO comporte un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui encadre notamment les installations commerciales.

Le SCoT s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

## UN P.A.S. CO-CONSTRUIT EN ASSOCIATION AVEC LES ACTEURS ET PARTENAIRES



C'est par allers-retours successifs que le Projet d'Aménagement Stratégique a été réalisé. Puisque ce projet a pour horizon 20 ans et qu'il porte sa réflexion sur un vaste champ de problématiques, l'ensemble des communes du territoire ont été fortement sollicitées tout au long de cette étape.

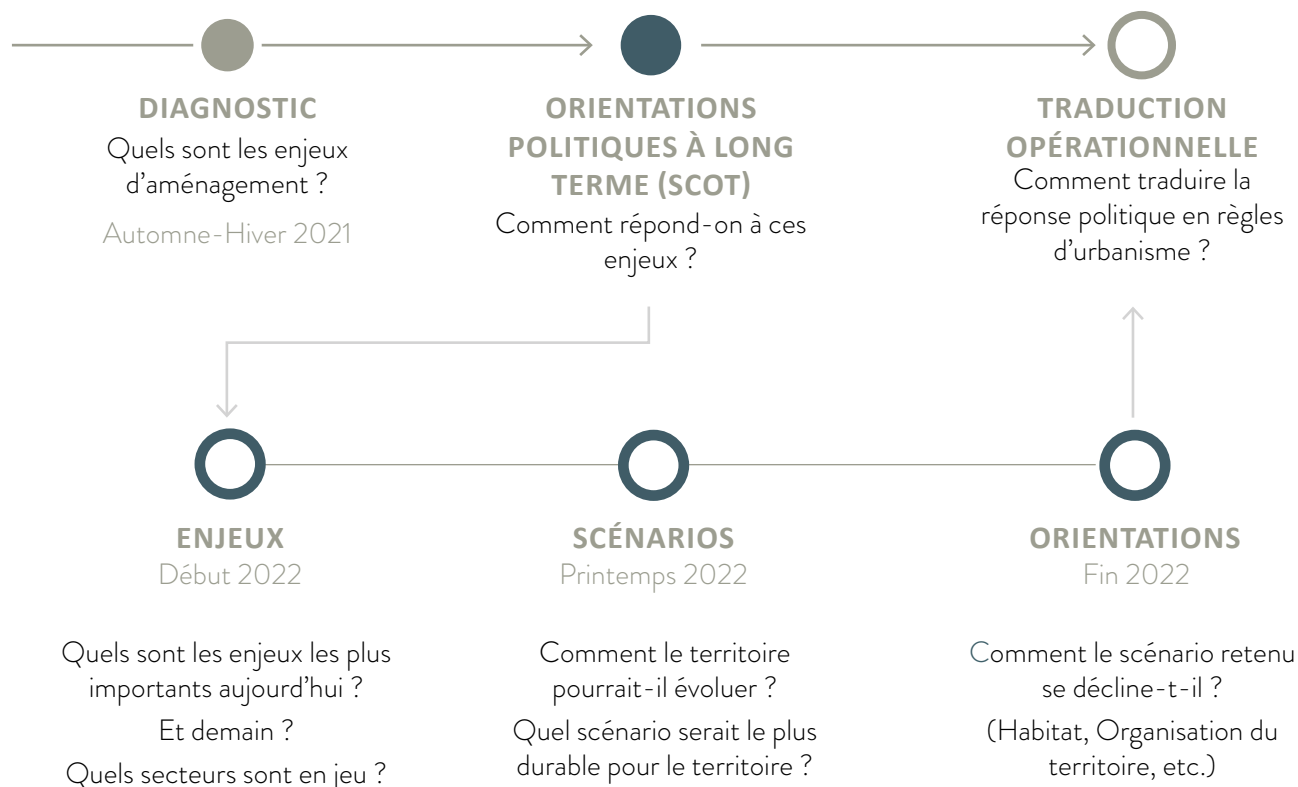
### LE TRAVAIL DES ENJEUX

Un enjeu est ce qui est « en jeu », ce que l'on cherche à gagner en écrivant des orientations d'aménagement pour le territoire.

La hiérarchisation des enjeux a permis d'identifier les problématiques fondamentales qui conditionnent la réussite du projet.

Les ateliers ont permis de réunir les élus du territoire, les citoyens et les associations du territoire autour de questions, de cartographies, visant à explorer les grands enjeux du territoire. Ils ont permis de faire émerger la plupart des orientations du PAS et intégrer en amont de la réflexion lors de la démarche de l'évaluation environnementale.

*Phasage de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique*



## UN DOCUMENT INTÉGRATEUR

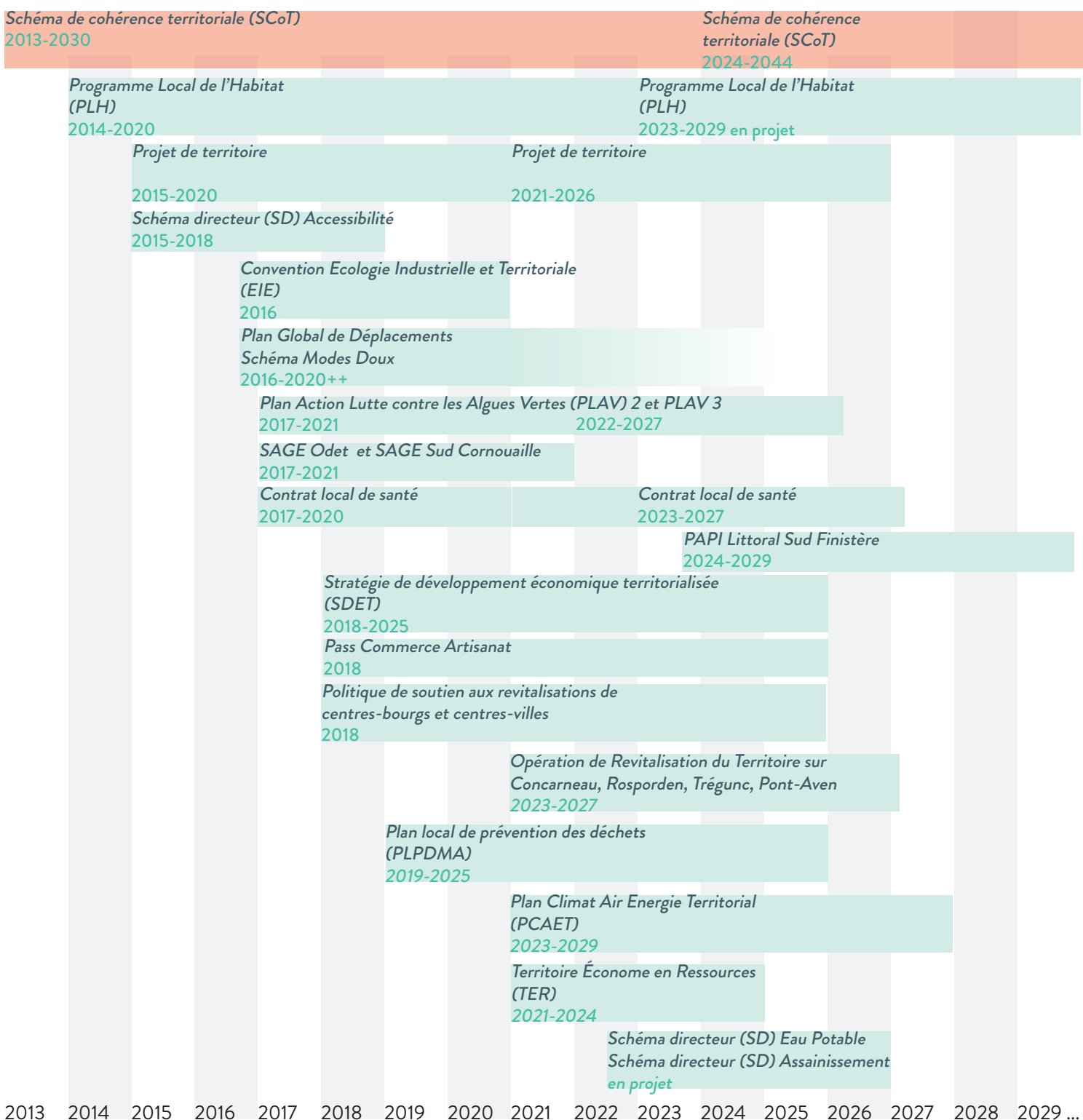
### UNE PRISE EN COMPTE DES POLITIQUES SECTORIELLES MENÉES PAR L'AGGLOMÉRATION

Le SCoT est avant tout un document qui intègre toutes les politiques sectorielles de l'agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme.

De nombreuses actions à court et moyen termes sont d'ores et déjà panifiées à travers notamment le projet de territoire, le PCAET, le PLH ou le Schéma d'aménagement et de développement du port de Concarneau.

Toutes ces stratégies de développement et orientations prospectives récemment adoptées sont intégrées dans le SCoT.

Une évolution des Stratégies locales de Concarneau Cornouaille Agglomération depuis 2013



2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 ...

# ORGANISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

## UN PROJET STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 GRANDS AXES

Le PAS de Concarneau Cornouaille Agglomération est exprimé dans le présent document, au travers d'orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques à aborder dans un SCoT. Ces orientations ont été définies à partir des constats et des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que par les élus du territoire, à travers les différents temps d'échanges et d'ateliers organisés depuis le lancement de la révision du SCoT. Elles s'inscrivent également dans le cadre législatif et les objectifs portés par les documents supra-communautaires.

Le PAS de Concarneau Cornouaille Agglomération est ainsi structuré autour de 3 grandes ambitions transversales, non hiérarchisés, complémentaires et indissociables. Elles se combinent dans l'objectif d'assurer un développement cohérent du territoire avec, pour fil conducteur, qualité du cadre de vie, préservation de l'environnement et équilibre territorial.

## 3 AMBITIONS



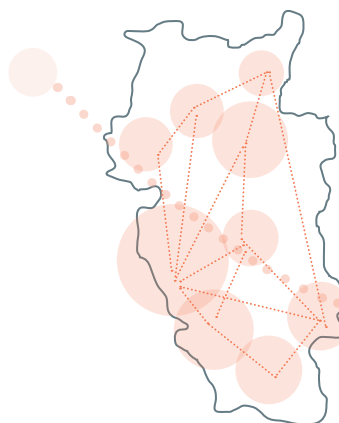
### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES HABITANTS, IMPULSER DES DYNAMIQUES DE SOLIDARITÉ ET S'APPUYER SUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

- 1.1. Organiser l'accueil et le développement dans un objectif de dynamisme économique, touristique et de «neutralité» climatique du territoire
- 1.2. Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée
- 1.3. Privilégier des mobilités alternatives à la voiture individuelle articulées avec les espaces de vie du territoire
- 1.4. Proposer une offre en équipements et services tenant compte des transition démographiques et de l'évolution des modes de vie



### RELEVER LE DÉFI DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES EN S'APPUYANT SUR LES RICHESSES PATRIMONIALES ET SUR UNE GESTION RAISONNÉE DES RESSOURCES

- 2.1. Accélérer la transition environnementale, énergétique et climatique
- 2.2. Protéger et sécuriser la ressource en eau
- 2.3. Préserver et renforcer le capital paysager et environnemental du territoire
- 2.4. Inscrire le développement du territoire dans une trajectoire de «zéro artificialisation nette» en 2050
- 2.5. Intégrer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et anticiper l'évolution des aléas et limiter l'exposition aux nuisances



### CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, UN TOURISME DURABLE

- 3.1. Développer 4 écosystèmes économiques historiques du territoire que sont l'aliment, la maritimité, la créativité et le local
- 3.2. Préserver les activités agricoles et accompagner leurs évolutions
- 3.3. Développer une politique commerciale en faveur des centralités
- 3.4. Organiser la fréquentation touristique et développer un tourisme diversifié



## AMBITIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION



**A**MÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE  
DE TOUS LES HABITANTS, IMPULSER  
DES DYNAMIQUES DE SOLIDARITÉ  
ET S'APPUYER SUR LES MOBILITÉS  
ALTERNATIVES À LA VOITURE



## ORIENTATION 1.1.

### ORGANISER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DANS UN OBJECTIF DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET DE «NEUTRALITÉ» CLIMATIQUE DU TERRITOIRE



*L'armature représente une organisation de territoire voulue.*

*Elle sera utilisée pour traduire les intentions générales :*

- la répartition préférentielle des futurs équipements, des commerces et des services.
- la cohérence entre la production de logements pressentie et les services, l'emploi, etc.
- enjeu de mobilité : conforter les communes qui ont un rôle de centralité dans l'armature : celles qui concentrent des fonctions pour lesquelles les habitants se déplacent.

## ORIENTATIONS

**>> Assurer la viabilité de chaque polarité du territoire et en permettre le développement en fonction de ses capacités d'accueil**

**>> Construire un projet sur une organisation territoriale respectueuse des équilibres, des populations et des spécificités du territoire**

- Affirmer le rayonnement et le rôle central dans l'Agglomération de Concarneau au Sud et Rosporden au Nord
- Consolider les pôles de proximité de Melgven, Elliant, Saint-Yvi, Tourc'h, Pont-Aven, Trégunc, Névez et Kernével.



CONSTRUIRE UN PROJET SUR UNE ORGANISATION TERRITORIALE RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES, DES POPULATIONS ET DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

-  AFFIRMER LE RAYONNEMENT ET LE RÔLE CENTRAL DE CONCARNEAU ET ROSPORDEN DANS L'AGGLOMÉRATION
-  CONSOLIDER LES PÔLES DE PROXIMITÉ DE MELGVEN, ELLIANT, SAINT-YVI, TOURC'H, PONT-AVEN, TRÉGUNC, NÉVEZ ET KERNÉVEL.
-  CONFORTER LES LIENS ENTRE CONCARNEAU ET TRÉGUNC
- INFLUENCES EXTERNES**
-  PÔLE ATTRACTIF EXTÉRIEUR AU TERRITOIRE
-  INFLUENCE DES PÔLES ATTRACTIFS EXTÉRIEURS
-  SECTEUR SOUS PRESSION DÉMOGRAPHIQUE DUE À LA POLARITÉ DE QUIMPER ET À L'INFLUENCE DU LITTORAL
-  SECTEUR LITTORAL SOUS PRESSION TOURSITIQUE À DIVERSIFIER (EN TERMES DE LOGEMENTS ET D'ÉCONOMIE)

## ORIENTATION 1.1.

### ORGANISER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DANS UN OBJECTIF DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET DE «NEUTRALITÉ» CLIMATIQUE DU TERRITOIRE



## ORIENTATIONS

### >> Poursuivre et accompagner la dynamique démographique :

- Poursuivre une dynamique démographique et d'accueil de population de l'ordre de 0,4 %/an en s'appuyant sur une attractivité territoriale, tout en respectant les équilibres économiques et sociaux (s'assurer de la présence de facteurs de production et de consommateurs....).
- Développer les polarités principales en lien avec le niveau de services et le déploiement d'une mobilité durable.

### >> Affirmer une dynamique démographique dans les pôles de proximité suffisante pour viabiliser et consolider les commerces et services essentiels.

### >> Privilégier les opérations de renouvellement urbain, de construction en dents creuses à l'urbanisation consommatrice de terres agricoles et naturelles.

- Développer la maîtrise foncière dans l'enveloppe urbaine
- Lutter contre la vacance des centralités notamment à Rosporden / Concarneau / Pont-Aven
- Proposer des densités adaptées au contexte urbain sous des formes urbaines qui viendront contribuer à la qualité de vie des centralités et garantent d'une meilleure qualité architecturale et environnementale, notamment en matière d'énergie.
- Respecter l'identité et la qualité du cadre de vie grâce au maintien de coupures d'urbanisation et d'espaces végétalisés en ville.
- Limiter strictement l'habitat diffus en réglementant l'urbanisation des hameaux afin de préserver les paysages ruraux et les fonctions de ces espaces.

### >> Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages

- Réinventer une urbanisation favorable à la biodiversité, notamment en promouvant la nature en ville
- Éviter l'urbanisation des espaces agricoles et naturels à enjeux
- Lutter contre la banalisation des paysages, particulièrement sur les espaces de transition entre la ville et la campagne. Améliorer la qualité des aménagements et des espaces publics dans les centralités.
- Protéger les cônes de vues vers le grand paysage

### >> Mettre en œuvre des projets urbains de qualité, à travers une architecture de qualité et des formes urbaines adaptées et l'usage de matériaux biosourcés ou de réemploi.

## ORIENTATION 1.2.

# RÉPONDRE AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS LES HABITANTS PAR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT DIVERSIFIÉE



## CONTEXTE

*Le territoire bénéficie d'une attractivité certaine notamment pour son littoral et subit une pression foncière et immobilière importante alimentée par la villégiature et l'installation de populations nouvelles.*

*Un des enjeux forts de CCA est de permettre l'accès au logement pour tous les habitants vivants à l'année sur le territoire.*

## ORIENTATIONS

### >> Proposer une offre diversifiée de logements afin de garantir le parcours résidentiel de tous

- Répondre à la demande de logement en organisant l'offre d'habitat par rapport aux dynamiques démographiques et aux besoins d'équilibres socio-économiques du territoire
- S'appuyer sur la solidarité territoriale pour développer l'offre en logement social sur toutes les communes en favorisant la production en centralité.
- Encourager l'installation des jeunes et des actifs par une réponse en hébergements adaptés
- Anticiper le vieillissement de la population en favorisant le maintien à domicile et proposer une offre adaptée
- S'appuyer sur les démarches engagées en faveur de la revitalisation des centralités (type Petites Villes de Demain...) pour proposer un offre qualitative et adaptée à la demande.
- Accompagner les nouveaux modes d'habiter (habitat inclusif/participatif)
- Produire 30% minimum de logements abordables

### >> Limiter les résidences secondaires et réguler les meublés de tourisme

- Développer une politique d'encadrement et de contrôle du parc locatif à la nuitée type «AirBNB» (levier de la fiscalité...)
- Mettre en place des outils de maîtrise du foncier sur les opérations de lotissement (emplacement réservé, réserves foncières communales voire communautaires, bail foncier solidaire...)

### >> Diversifier la production de logement pour renouveler le parc

Pour répondre à l'évolution de la demande, le projet doit permettre de faire émerger de nouvelles solutions qui répondent à la diversité des besoins sur le territoire.

- Innover dans les formes urbaines, alternatives en visant une intégration en cohérence au tissu urbain existant tout en limitant la consommation d'espace.
- Développer un parc de logements performant et résilient face aux contraintes climatiques.

## ORIENTATION 1.3.

### PRIVILÉGIER DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE ARTICULÉES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE



## CONTEXTE

Le PCAET inscrit la lutte contre la pollution de l'air et l'évolution forte des pratiques de déplacements comme des enjeux importants. CCA entend ainsi favoriser le report modal vers des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.

## ORIENTATIONS

**>> Poursuivre le développement d'un réseau de mobilités s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire se connectant avec les territoires voisins (Quimper et Quimperlé notamment) et s'adaptant aux modes de déplacements viables selon les secteurs.**

**>> S'appuyer sur les deux pôles d'échanges multimodaux de Rosporden et Concarneau**

- Optimiser les connections entre les différents réseaux existants et favoriser le report modal depuis ces pôles d'échanges multimodaux
- Maintenir le potentiel de la ligne ferroviaire Rosporden-Coat Conq afin d'envisager des mobilités décarbonées tant pour le fret que pour les voyageurs.

**>> Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle**

- Favoriser l'intermodalité aux points stratégiques du réseau de transport en commun (covoiturage, stationnement vélo)
- Mettre en œuvre un schéma cyclable afin de structurer les modes doux
- Intégrer les voies des circulations douces en amont des aménagements
- Mettre en sécurité des voies cyclables sur des itinéraires de loisirs et de proximité (déplacements domicile-travail, quotidiens)

## ORIENTATION 1.4.

### PROPOSER UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES TENANT COMPTE DES TRANSITIONS DÉMOGRAPHIQUES ET DE L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE



## CONTEXTE

Le projet du territoire de CCA s'attache à définir des orientations contribuant à maintenir et améliorer le niveau d'équipements à l'échelle de chaque commune. Il s'agit également de prendre en compte les évolutions en cours et d'anticiper au mieux celles à venir, notamment le vieillissement de la population, enjeu fort des politiques actuelles et futures en matière de services et de santé. L'accessibilité numérique est un facteur déterminant pour garantir un accès aux services et à l'information aux habitants, et pour attirer les nouveaux ménages comme les futurs entrepreneurs.

## ORIENTATIONS

**>> Garantir l'accès aux services publics essentiels dans les polarités du territoire**

**>> Conforter le développement d'une offre de soin et de santé, notamment au travers de pôles de santé, de structures d'hébergement des séniors et d'accueil petite enfance**

**>> Soutenir et conforter les lieux culturels, de rencontre et d'innovation** (tiers lieux, FabLab...)

- Développer l'itinérance des lieux culturels, de rencontre et d'innovation

**>> Accompagner les usages afin de lutter contre la fracture numérique**

- Faire du numérique un vecteur d'attractivité et de différenciation du territoire. Le numérique doit être un levier de développement économique et une opportunité de réduire les déplacements quotidiens pour le travail.

- Intégrer l'évolution des technologies numériques dans l'aménagement du territoire au profit de tous

- Accompagner la numérisation de l'économie en anticipant sur les nouveaux besoins en aménagement

- Mettre en réseau ces différents lieux afin de partager les savoir-faire, de favoriser l'innovation et de répondre à la grande diversité des attentes des utilisateurs.

- Développer une offre de bureaux adaptée et de tiers-lieux, prioritairement dans les centralités notamment pour répondre aux besoins des travailleurs indépendants et au développement du télétravail.



## AMBITIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION



**R**ELEVER LE DÉFI DES TRANSITIONS  
ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES  
EN S'APPUYANT SUR LES RICHESSES  
PATRIMONIALES ET SUR UNE GESTION  
RAISONNÉE DES RESSOURCES



## ORIENTATION 2.1.

# ACCÉLÉRER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE



### CONTEXTE

Pour faire face aux changements climatiques et environnementaux, Concarneau Cornouaille Agglomération s'est engagé à travers son plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à réduire sa consommation d'énergie de 43 % et ses émissions de gaz à effet de serre de 67 % d'ici 2050.

Le SCoT s'inscrit naturellement dans cette logique de transition bas carbone en trouvant des réponses adaptées aux problématiques d'approvisionnement et de production locale d'énergie renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments, d'optimisation et de mutualisation des réseaux d'énergies. Il s'appuie également sur le patrimoine naturel (bocage, prairie) qui participe au processus d'adaptation du territoire.

### ORIENTATIONS

#### >> Développer les énergies renouvelables en préservant les paysages et les terres agricoles

- Développer toutes les énergies renouvelables en adéquation avec les capacités du territoire et dans le respect de la qualité de vie des habitants et des paysages.
- Accompagner, gérer et organiser la production individuelle des particuliers et les unités de micro-production afin de mobiliser toutes les ressources du territoire
- Développer les réseaux de chaleur
- Poursuivre le développement de la filière Energie Bois en lien avec la gestion durable du bocage

#### >> Développer les écomobilités

- Favoriser l'attractivité des transports en commun
- Améliorer le maillage des transports en commun en lien avec les territoires voisins
- Favoriser l'intermodalité aux points stratégiques du réseau de transport en commun (covoiturage, stationnement vélo).
- Organiser la place de la voiture pour donner la priorité aux transports en commun et aux modes doux
- Accompagner et soutenir le programme d'aménagements dédiés aux modes doux
- Favoriser le déploiement d'un réseau de points de recharge des véhicules électriques

#### >> Améliorer la performance énergétique du parc de logements et de locaux d'activités

- Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables dans l'habitat
- Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public
- Intégrer des niveaux de performances énergétiques ambitieux dans toutes les futures opérations

#### >> Favoriser les projets en faveur de l'économie circulaire et de la prévention des déchets :

- Mettre en place des synergies locales entre les collectivités, les entreprises, etc.
- Favoriser le réemploi et les matériaux biosourcés

#### >> Favoriser la végétalisation au sein des tissus urbains afin d'éviter la création d'îlots de chaleurs

- Instaurer un coefficient de biotope dans les opérations d'urbanisme

#### >> Développer le stockage du carbone sur le territoire

- Protéger et gérer durablement le bocage ;
- Développer la production de bois d'œuvre et la construction en bois.

## ORIENTATION 2.2

### PROTÉGER ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU



#### CONTEXTE

L'état des lieux du territoire fait état d'une vulnérabilité significative au changement climatique en raison de l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicule pouvant engendrer une tension plus forte sur l'alimentation en eau potable des habitants et des usagers.

Le PAS porte ainsi comme orientation la préservation de cette ressource en eau, fragile et d'autant plus vulnérable dans un contexte de changement climatique (risques de pollutions liés aux usages domestiques, industriels et agricoles, prélèvements en irrigation et en eau potable, déficits estivaux liés aux épisodes de sécheresse...) et vise à garantir une quantité et une qualité de l'eau potable suffisante pour l'avenir ; il définit également des objectifs en réponse aux problématiques relevées en matière d'assainissement.

#### ORIENTATIONS

##### 1) SÉCURISER LA RESSOURCE

>> Poursuivre la protection des sites de captages d'eau potable et localiser des ressources secours.

>> Poursuivre les travaux de renouvellement et de sécurisation d'eau potable

- Lutter contre les consommations excessives et les pertes sur le réseau en initiant des études communales d'économie de la ressource en eau (études sur les écoulements, réflexion sur l'urbanisation, récupération des eaux de pluie...)
- Renforcer les interconnexions Nord-Sud et Est-Ouest
- Soutenir les débits d'étiage

>> Adapter l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau

##### 2) AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE ET RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

>> Maintenir et améliorer les performances des dispositifs d'assainissement collectif existants (réseaux et systèmes de traitement des eaux usées), et prise en compte par les projets d'urbanisation des performances et capacités de l'ensemble du réseau d'assainissement collectif (stations d'épuration, postes de relevages, ...)

>> S'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissement individuels existants et futurs

>> Lutter contre le développement des algues vertes par la mise en œuvre du Plan Algues Vertes.

>> Encourager les pratiques agricoles durables afin d'améliorer la qualité des eaux superficielles et améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain par le développement d'aménagements adaptés privilégiant l'infiltration (noues, préservation des haies, surfaces perméables...)

##### 3) FAVORISER LES ÉCONOMIES D'EAU

>> Développer les systèmes de récupération d'eau de pluie dans les constructions et les aménagements.

>> Sensibiliser les acteurs et les usagers pour réduire leur consommation d'eau.

## ORIENTATION 2.3

### PRÉSERVER ET RENFORCER LE CAPITAL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE



## CONTEXTE

Concarneau Cornouaille agglomération est riche d'un patrimoine naturel diversifié présent de manière marquée sur la frange littorale (dunes, étangs et landes), mais aussi disséminé sur l'ensemble du territoire au travers des vallons humides et coteaux boisés, ainsi que du maillage bocager.

Ce socle est impacté par l'urbanisation ou la fréquentation pour le littoral ou encore l'agriculture.

Le SCoT souhaite pérenniser cette armature paysagère, vecteur de l'identité, de l'attractivité du territoire, support de biodiversité, mais également de la qualité de vie offerte à ses habitants et aux touristes.

Une des particularités du territoire, source d'inspiration de nombreux artistes, est son identité et sa richesse paysagère diversifiée dont les plus emblématiques sont le bord de l'océan alternant côtes rocheuses, criques, cordons dunaires et belles plages ou encore l'Aven, site unique changeant au rythme des marées ou la cité des étangs.

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (source, La convention européenne du paysage). A la fois sensibles et géographiques et biologiques, il revêt plusieurs dimensions que le projet devra prendre en compte dans son empreinte à 20 ans.

## ORIENTATIONS

### >> Prendre en compte tous les paysages du territoire dans toutes leurs composantes (physiques, sensibles et biologiques) et les préserver

- Intégrer les trois composantes paysagères dans la conception de tous les projets d'aménagement

### >> Conforter la trame verte et bleue et la pérenniser par des prescriptions appropriées (coupures d'urbanisation, définition de fronts d'urbanisation, rétablissement des continuités naturelles...)

- Décliner la trame verte et bleue à l'échelle des communes (dans les PLU) et dans les opérations d'urbanisme.

### >> Prendre en compte la trame noire et la trame brune dans tout projet d'aménagement

- Éviter l'urbanisation à proximité des zones sensibles afin de pérenniser les espèces et la biodiversité en place  
- Préserver les paysages et l'environnement nocturnes par une meilleure adaptation de l'éclairage artificiel la nuit

### >> Intégrer les plans d'actions issus des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au fur et à mesure de leurs réalisations

## ORIENTATIONS (SUITE)

---

**>> Maintenir et restaurer le maillage bocager. Il s'agit d'encourager son maintien dans les secteurs où le réseau est assez dense. Sur les plateaux agricoles, le réseau bocager étant parfois plus dégradé et plus résiduel, le SCoT encourage sa restauration**

**>> Valoriser les zones humides situées dans l'emprise des projets ou tissus urbains assurant une fonction de « poumons verts » (trame verte et bleue) ou pouvant être rendues à l'agriculture (lorsque leur surface et leur accessibilité le permettent)**

**>> Valoriser les zones humides situées dans les espaces agro-naturels par des pratiques adaptées à leur nature et à leurs objectifs de gestion (pâturage, fauche...).**

**>> Poursuivre la réduction des déchets :**

- par une sensibilisation des citoyens et la mise en place d'actions de prévention
- en assurant une gestion locale et performante des déchets produits
- en développant des actions de réemploi
- mettre en place le tri à la source des biodéchets au travers des politiques de compostage individuel et partagé
- limiter les dépôts de végétaux en déchetterie par le choix d'essences à pousse lente, et par la mise en place de pratiques de jardinage au naturel

**>> Préserver le littoral en maîtrisant ses évolutions**

- Pérenniser les « coupures d'urbanisation », qui devront être reprises dans les plans locaux d'urbanisme des communes de Concarneau, de Trégunc, de Névez et de Pont-Aven. Ces coupures, qui sont composées d'espaces naturels et/ou agricoles, constituent des espaces de respiration entre les agglomérations, les bourgs et les espaces urbanisés de ces communes.
- L'extension de l'urbanisation se réalise en continuité avec les agglomérations et villages existants
- Permettre une densification raisonnée au sein des secteurs déjà urbanisés.
- Définir les modalités de délimitation des «Espaces Proches du Rivage en tenant compte des critères suivants : distance du secteur étudié par rapport à la mer, covisibilité entre le rivage et le secteur étudié, caractère urbanisé ou non urbanisé des espaces séparant le secteur étudié du rivage.
- Délimiter et préserver les espaces terrestres et marins, les sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, ainsi que les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques (espaces dits «remarquables»).

## ORIENTATION 2.4.

# INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE TRAJECTOIRE DE «ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE» EN 2050



### CONTEXTE

Le SCoT de 2013 inscrivait l'objectif de réduction de la consommation foncière de 30% par rapport à la décennie précédente. La Loi Climat et Résilience impose un changement de paradigme dans la conception de l'aménagement du territoire en imposant d'atteindre la «zéro artificialisation nette» en 2050.

Le PAS porte un projet de développement s'inscrivant dans une réduction de l'artificialisation dans le respect des objectifs définis aux échelles régionale et nationale.

### ORIENTATIONS

#### >> Optimiser et mobiliser le foncier existant au sein des enveloppes urbaines :

- dans les centres des villes et des bourgs et dans les tissus résidentiels, par la reconquête des logements vacants, l'urbanisation de dents creuses, des possibilités encadrées de division parcellaire, la restructuration d'îlots anciens et dégradés, la reconversion de friches urbaines... ;
- au sein des parcs d'activités économiques, par une densification des sites existants.

#### >> Promouvoir une politique de désimperméabilisation et de renaturation

- Identifier les secteurs pouvant être renaturés

#### >> Réduire le rythme de l'artificialisation des sols en s'inscrivant dans une trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050

- 2021-2030 : tendre vers la réduction de moitié de la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles par rapport à la période 2011-2021 soit **128 ha maximum**.

- 2031-2040 : amplifier les efforts de sobriété foncière avec un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation de -65% par rapport à la période 2011-2020

La notion d'artificialisation des sols témoigne de la prise en compte de leurs fonctionnalités écologiques, là où la notion bidimensionnelle de consommation d'espace ne considère que l'usage de leur surface.

Sur la période 2031-2040, l'objectif de sobriété foncière s'inscrit dans une logique de réduction du rythme d'artificialisation des sols et plus seulement de consommation d'espace. Cet objectif de réduction est de - 65 % par rapport à la période 2011-2020.

Le cas échéant, des actions volontaires de renaturation ou de désartificialisation des sols pourront venir compenser l'artificialisation des sols.

- 2041-2045 : poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation afin d'atteindre zéro artificialisation nette des sols en 2050

Le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération s'inscrit dans l'objectif du ZAN à l'horizon 2050. Cet objectif consiste à stabiliser l'étendue des surfaces artificialisées en conditionnant toute nouvelle artificialisation « brute » des sols à une renaturation (ou désartificialisation) équivalente d'espaces artificialisés.

## ORIENTATION 2.5. INTÉGRER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS, ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES ALÉAS ET LIMITER L'EXPOSITION AUX NUISANCES



### CONTEXTE

*Le réchauffement climatique va rendre le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération plus vulnérable aux risques naturels, en particulier ceux relatifs aux inondations et aux submersions marines.*

*Soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de leur sécurité, le SCoT vise à lutter contre les différents risques et nuisances présents sur son territoire et de les intégrer dans les réflexions d'aménagements afin de diminuer l'exposition des populations.*

### ORIENTATIONS

**>> Maîtriser les risques par une implantation raisonnée des zones d'habitat, en lien avec les zones touchées par les risques, notamment ceux liés aux inondations et aux submersions marines.**

- Mettre en œuvre le PAPI Littoral Sud Finistère sur la commune de Concarneau
- Préparer la gestion de crise par l'élaboration / révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Adapter les documents d'urbanisme (PLU) aux risques de submersions, d'inondations et de recul du trait de côte

**>> Lutter contre l'érosion des sols et préserver des éléments naturels jouant un rôle dans la régulation hydraulique (ripisylves, haies, espaces boisés, bandes enherbées, talus, zones humides...) en lien avec le programme Breizh Bocage.**

**>> Maîtriser l'accueil des activités à risque technologique**

**>> Limiter l'imperméabilisation des sols et de l'occupation des espaces utiles à l'écoulement des eaux pluviales ou à l'amortissement des crues, au sein des tissus urbains existants et des secteurs de projets**

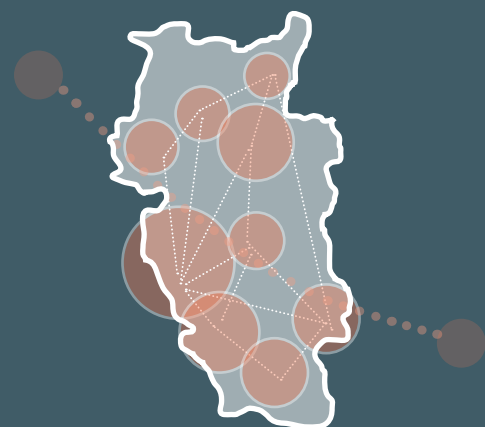
**>> Réduire le risque d'incendie en encadrant le développement des hameaux, en arrêtant le mitage et en rappelant aux propriétaires d'espaces boisés leurs obligations d'entretien**



## AMBITIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION



**C**ONFORTER L'ATTRACTIVITÉ  
TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES 4  
PILIERS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



## ORIENTATION 3.1. DÉVELOPPER 4 ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DU TERRITOIRE QUE SONT L'ALIMENT, LA MARITIMITÉ, LA CRÉATIVITÉ ET LE LOCAL



### CONTEXTE

La Stratégie de Développement Economique Territorialisée de CCA définit quatre écosystèmes présentant les qualités économiques intrinsèques du territoire de CCA, décrivant les grandes caractéristiques du tissu économique local. Ils ont façonné l'image et l'histoire de CCA, ses paysages, ses savoir-faire et sa renommée. Ils constituent les principaux facteurs d'attractivité économique du territoire.



#### « La maritimité », « la créativité » et « le local ».

La maritimité est la vitrine de CCA. C'est son premier facteur d'attractivité. L'économie maritime couvre un éventail très large d'activités, de la pêche au tourisme balnéaire, en passant par la construction navale et la formation maritime. Cette diversité est une richesse.

Elle permet également de tisser des synergies avec d'autres territoires parfois plus spécialisés.

L'enjeu pour CCA est de rendre plus visibles ces activités, de mettre en valeur leur complémentarité. Pour cela, elle possède notamment un atout formidable, le port de Concarneau, qui fait la notoriété du territoire de CCA.



#### « L'aliment » : production et qualité

L'aliment est le second marqueur fort du territoire avec sa propre histoire et ses activités phares. Le territoire de CCA participe à l'histoire de l'industrie agroalimentaire. Les entreprises du bassin agricole de Rosporden en sont les pionnières.

Les enjeux sont importants : réconcilier agriculture et industrie agroalimentaire, gommer une image abîmée du bassin rospordinois, encourager la coexistence d'une agriculture productive avec de nouvelles formes d'agriculture basées sur la proximité.



#### « La créativité » : culture et savoir-faire

À travers ce pilier, il s'agit de capitaliser sur une dimension du territoire qui rayonne à l'international, la peinture et Pont-Aven, synonymes de culture et de savoir-faire.

L'attractivité de la culture artistique est un levier fort qui influence d'autres métiers, en particulier l'artisanat, et qui rayonne sur d'autres communes de CCA et au-delà.

Il s'agit également de mettre ces savoir-faire au service de filières émergentes, apportant innovation et valeur ajoutée au territoire, par exemple l'écoconstruction, déjà fortement soutenue par CCA, ou les biomatériaux, ainsi que le développement d'énergies renouvelables.



#### « Le Local » : accueil et services locaux

Le territoire de CCA, est un lieu où il fait bon vivre. Son cadre de vie est agréable et constitue un atout pour au moins deux activités. La première, le tourisme, est très ancrée dans le territoire. La seconde, l'économie du vieillissement, est plus émergente. Enfin, le commerce tient également une place privilégiée dans le paysage économique du territoire.

# ORIENTATION 3.1.

## DÉVELOPPER 4 ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DU TERRITOIRE QUE SONT L'ALIMENT, LA MARITIMITÉ, LA CRÉATIVITÉ ET LE LOCAL

### ORIENTATIONS

---

#### >> Améliorer la lisibilité de l'armature économique de CCA

- Développer les parcs d'activités économiques selon leur écosystème en facilitant les synergies inter-entreprises et tisser des liens avec les autres espaces économiques du territoire.
- Affirmer la spécialisation « maritime » des entreprises du port de Concarneau en s'appuyant sur le plan guide de la Région.

#### >> Optimiser le foncier sur les parcs d'activités économiques

- Densifier et optimiser les espaces économiques existants par la mobilisation du parcellaire non valorisé et la requalification des friches.
- Mutualiser les zones de stationnement.

#### >> Conforter les espaces fonciers à vocation économique

- Acquérir et aménager du foncier dédié aux enjeux des écosystèmes « Aliment » et « Maritimité ».

#### >> Intégrer une démarche qualitative et de transition énergétique des parcs d'activités économiques

- Adopter une approche qualitative des parcs d'activités économiques, en particulier sur les « sites vitrines » et définir un cahier de recommandations architecturales, environnementales et paysagères à chacun de ces espaces.
- Faire des parcs d'activités économiques des pionnières de la transition énergétique (rénover le parc bâti tertiaire...).

#### >> Engager une réflexion sur la diversification et l'accueil de commerces et équipements de proximité de certains quartiers ou parcs d'activités économiques de Concarneau

#### >> Prévenir et remédier à la dégradation des secteurs à vocation économique

Requalifier les friches économiques existantes et identifier les friches potentielles.

#### >> Intégrer l'enjeu de réindustrialisation du territoire.

# ORIENTATION 3.1.

## DÉVELOPPER 4 ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DU TERRITOIRE QUE SONT L'ALIMENT, LA MARITIMITÉ, LA CRÉATIVITÉ ET LE LOCAL

### ORIENTATIONS

---

#### >> **Préserver la pêche et les cultures marines en relation avec l'ensemble des ports cornouillais**

- Préserver le pôle économique fort autour de la pêche à Concarneau, en association avec les autres ports de Cornouaille
- Améliorer les performances environnementales de la filière de la pêche
- Créer des conditions favorables pour le développement de nouvelles activités liées aux ressources halieutiques.
- Soutenir l'activité conchylicole (préserver une bonne qualité de l'eau et garantir l'accès au foncier).

#### >> **Préserver et développer les infrastructures portuaires (Concarneau, mais aussi les autres ports du territoire : Trévignon, Kerdruc, Pont-Aven.). Penser le devenir du chantier de Grignallou à Trégunc.**

#### >> **Diversifier l'économie littorale**

- Contribuer à élaborer une stratégie foncière pour permettre le développement organisé des filières littorales : la pêche, le mareyage, la plaisance, mais aussi la construction et la réparation navale.
- Encourager le développement d'entreprises en recherche/développement en lien avec les ressources de la mer (biotechnologies et énergies marines,...) et en partenariat avec le pôle compétitivité « pôle mer Bretagne ».
- Renforcer la participation des ports secondaires à l'activité économique littorale du territoire par :
  - une augmentation de leur offre d'anneaux ;
  - une diversification et une pérennisation des pratiques de pêche ;

#### >> **Préserver une filière d'alimentation en matériaux du sous-sol**

- Pérenniser l'alimentation en granulats sur le territoire (site de Kerhoantec à Elliant, site d'extraction de Granit de Rosporden).
- Limiter les risques et nuisances liées à l'exploitation des carrières sur les habitations et sur l'environnement.
- S'assurer de la reconversion des sites et des espaces qui ne sont plus exploités (aménagement paysager, mise en eau, retour de l'agriculture).

#### >> **Développer l'économie circulaire** en favorisant le développement de filières économiques et performantes.

## ORIENTATION 3.2.

### PRÉSERVER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACCOMPAGNER LEURS ÉVOLUTIONS



#### CONTEXTE

Concarneau Cornouaille Agglomération bénéficie d'une agriculture diversifiée. Elle allie la préservation du cadre de vie et le maintien de la vitalité de l'espace rural et des paysages.

L'activité agricole est très structurante dans le nord du territoire, mais elle est plus fragilisée au sud par les développements récents des fonctions résidentielles et touristiques ainsi que la pression foncière qui en découle.

Le SCoT vise à réaffirmer l'importance de cette activité en accompagnant les mutations agricoles et en créant les conditions d'une agriculture en lien avec les besoins des populations et l'économie locale.

A ce titre, le SCoT souhaite porter des objectifs assurant la pérennité de l'activité, répondre aux enjeux de diversification des exploitations, et inscrire ces objectifs dans une démarche de développement durable. Il s'appuie sur la démarche de Projet Alimentaire Territorial lancée à l'échelle de l'agglomération.

#### ORIENTATIONS

##### >> Préserver le foncier agricole stratégique afin de garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole

- Développer une stratégie foncière favorable aux nouvelles installations et accompagner les reprises d'exploitations.
- Établir les conditions de mise en place des Énergies Renouvelables sans grever les terres agricoles.

##### >> Favoriser la diversification agricole et une offre alimentaire de qualité

- Faciliter le développement d'une offre alimentaire diversifiée et qualitative en donnant de la visibilité (réseau d'acteurs, promotion des produits et actions...)
- Intégrer l'agriculture dans l'offre touristique avec l'essor de l'agritourisme et la vente directe.
- Accompagner la diversification des productions adaptées aux effets du changement climatique
- Développer les filières courtes et de services en recherchant une meilleure organisation de l'offre avec une gamme de produits élargie et une organisation commune des réseaux de distribution.
- Valoriser des productions plus adaptées au parcellaire fragmenté, notamment sur le littoral et à proximité des espaces urbains. Le développement des filières « biologiques » pourra être particulièrement mise en avant dans ces espaces.
- Permettre les changements de destination d'anciens bâtiments agricoles (granges...) notamment vers de l'habitat, en tenant compte de certains critères (maintien de l'activité agricole, respect des caractéristiques architecturales, interdiction du mitage...)

##### >> Remobiliser les friches agricoles

- Lutter notamment contre l'enfrichement des secteurs littoraux et des secteurs de reliefs (fond de vallées et coteaux) et le morcellement des propriétés foncières en soutenant les projets d'installation sur ces territoires et en encourageant l'aménagement parcellaire des zones agricoles, tout en respectant les éléments paysagers indispensables (chemins ruraux, bocage...).
- Identifier les bâtiments agricoles déclassés ou abandonnés et favoriser leur déconstruction et restitution à l'espace agricole ou naturel.

## ORIENTATION 3.3.

# DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMERCIALE EN FAVEUR DES CENTRALITÉS



## CONTEXTE

Forte du constat de la dégradation de ses entrées de villes, de la nécessité de revaloriser les centres-villes et centres-bourgs, Concarneau Cornouaille Agglomération fait le choix de s'engager dans la mise en place d'une stratégie ambitieuse d'accompagnement du développement de son offre commerciale en faveur de ses centralités.

Le SCoT de 2013 était déjà ambitieux sur ce sujet et il convient de renforcer cette orientation en tirant partie du retour d'expérience.

## ORIENTATIONS

### >> Préserver les continuités commerciales dans les centralités

#### >> Accueillir préférentiellement les commerces en centralités

- Définir les espaces privilégiés d'accueil du commerce au sein du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique (DAACL) en définissant la vocation de chaque pôle commercial de l'agglomération
- Accompagner le développement des zones commerciales existantes dans leur enveloppe actuelle par le comblement des dents creuses et la reconquête des friches identifiées

### >> Ne pas permettre la création de nouvelles zones commerciales ou l'extension foncière des zones existantes en périphérie de la ville ou des bourgs

>> **Accompagner les commerces par le biais de différents dispositifs** : programmes de revitalisation des centralités (Projet « dynamisme des bourgs et centres-villes » pour Tourc'h et Rosporden et programme Petites Villes de Demain pour Rosporden, Concarneau, Trégunc et Pont-Aven...), communication, réemploi de locaux d'activités vacants, dispositif Pass commerce artisanat de la Région Bretagne...

### >> Améliorer la qualité environnementale, paysagère et fonctionnelle de tous les pôles commerciaux

- améliorer l'efficacité énergétique des commerces
- rechercher une mutualisation des stationnements
- améliorer les dessertes par les modes de déplacement doux

## ORIENTATION 3.4.

### ORGANISER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET DÉVELOPPER UN TOURISME DIVERSIFIÉ



## CONTEXTE

*Le projet de Concarneau Cornouaille Agglomération participe au développement d'une complémentarité entre les potentiels touristiques du littoral et de l'espace rural ainsi qu'une diversification des activités des communes littorales. Il vise également à limiter la pression touristique littorale au profit d'un tourisme vert dans l'intérieur des terres.*

*Bien que le tourisme littoral constitue un levier important d'attractivité territoriale, de nombreuses richesses culturelles et patrimoniales viennent compléter cette offre, notamment sur la partie Nord du territoire.*

## ORIENTATIONS

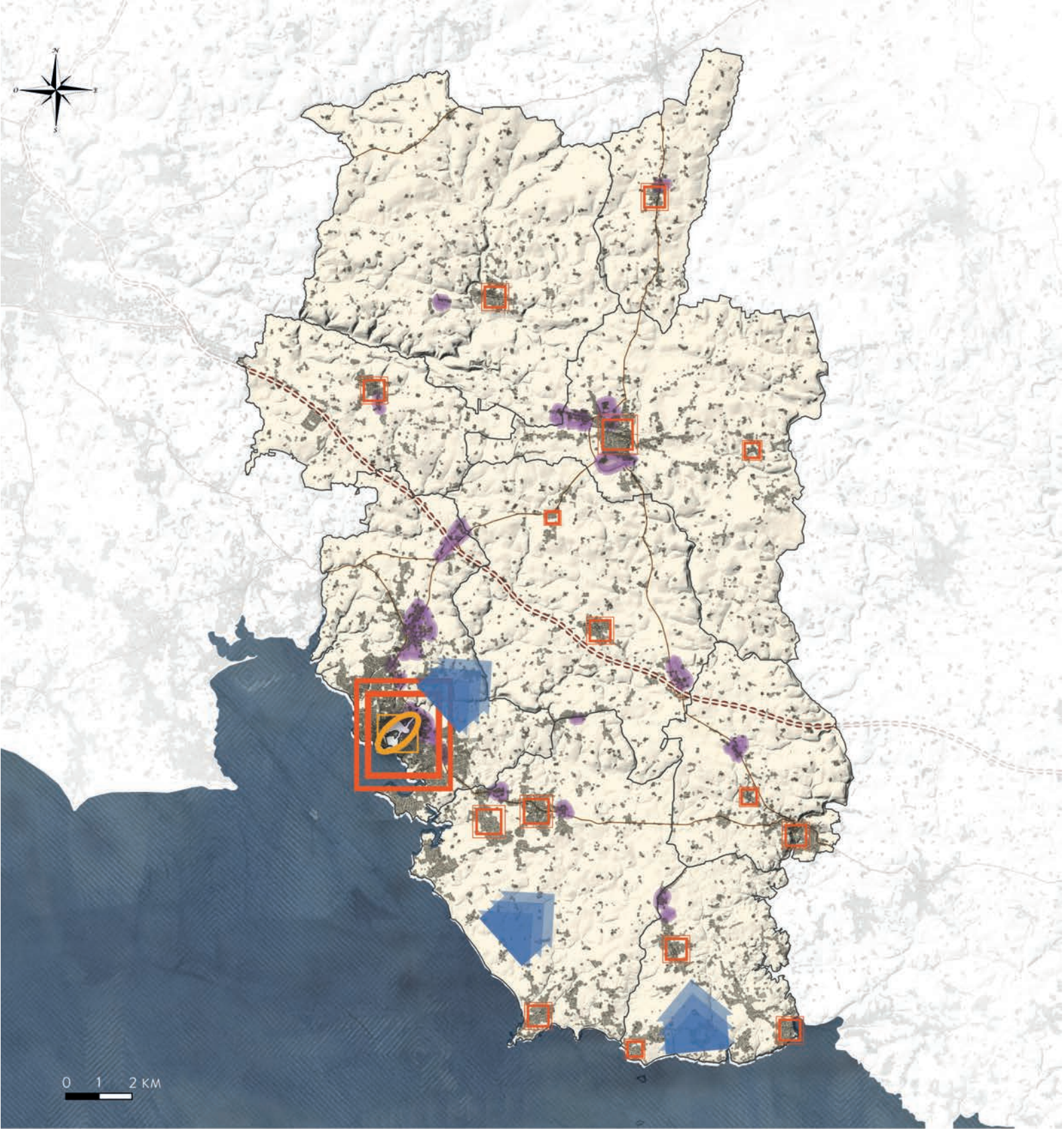
**>> Mettre en valeur par leur complémentarité et leur rayonnement les deux pôles culturels majeurs : Concarneau et Pont-Aven.**

**>> Développer une complémentarité et un maillage de l'offre touristique entre le Nord et le Sud du territoire en s'appuyant sur le tourisme vert. Favoriser un tourisme sur les 4 saisons.**

**>> Diversifier l'offre touristique littorale en proposant une offre élargie d'activités de pleine nature, de découverte des patrimoines naturels et culturels.**

- s'appuyer sur la mise en valeur des espaces naturels et paysagers à fort intérêt patrimonial : les vallées (ex : l'Aven, le Moros, le Jet), les bois et paysages agricoles constituent des espaces naturels à forte attractivité touristique ;
- promouvoir la découverte et la protection du patrimoine local
- coordonner et rendre plus lisible l'offre touristique globale du territoire
- développer les sentiers de randonnées et leurs interconnexions sur tout le territoire, notamment avec les communes littorales et les territoires voisins.

**>> Développer et diversifier l'offre d'hébergement (changement de destination des bâtiments agricoles, gîtes, agrotourisme, habitat insolite...), en tenant compte des enjeux en matière de biodiversité, d'agriculture, de paysage et de risques. Favoriser la création d'activités en lien avec la nature, pas ou peu impactantes en matière environnementale.**



## CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES 4 PILIERS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

### DÉVELOPPER LES 4 ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DU TERRITOIRE

Développer les parcs d'activités économiques selon leur écosystème, les besoins qu'elles génèrent en facilitant les synergies inter-entreprises et tisser des liens avec les autres espaces économiques du territoire  
 Optimiser le foncier sur les parcs d'activités économiques  
 Intégrer une démarche qualitative et de transition énergétique des parcs d'activités économiques



### PRÉSERVER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACCOMPAGNER SES ÉVOLUTIONS

Préserver le foncier agricole stratégique afin de garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole  
 Favoriser la diversification agricole et une offre alimentaire de qualité  
 Remobiliser les friches agricoles



### DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMERCIALE EN FAVEUR DES CENTRALITÉS

### MAÎTRISER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DÉVELOPPER UN TOURISME DIVERSIFIÉ

Développer une complémentarité et un maillage de l'offre touristique entre le Nord et le Sud du territoire en s'appuyant sur le tourisme vert. Favoriser un tourisme sur les 4 saisons



Affirmer la spécialisation « maritime » des entreprises du port de Concarneau en s'appuyant sur le plan guide



CONTACT



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION  
PARC D'ACTIVITÉS DE COLGUEN - 1, RUE VICTOR SCHOELCHER  
CS 50636 - 29186 CONCARNEAU CEDEX

